



# BARRAGE

Mai 2006

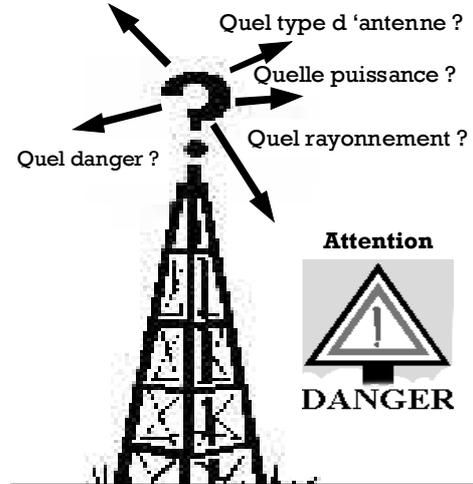
Association d'usagers du Palais sur Vienne - (loi 1901) - Membre de "Sources et rivières"

## Le mot du Président

Chers amis et adhérents, ce bulletin de Barrage se veut avant tout un lien afin de vous tenir informés régulièrement des préoccupations et des sujets sur lesquels nous sommes fréquemment interpellés par les Palaisiens. Après les dernières péripéties « administratives » de notre passage au tribunal administratif le 8 mars dernier, au sujet de l'antenne de téléphonie des « Rivailles », nous allons faire le tour de la question le plus objectivement possible afin de vous informer sur les problèmes et les difficultés que nous avons rencontrés, conduisant au rejet de la requête engagée par Barrage et les Riverains.

Jean Pierre Chauffier

Y a-t-il un besoin ?



## Antenne Téléphonie

### Les faits:

L'association "BARRAGE" avait déposé une demande d'urgence (un référé) auprès du Tribunal administratif de Limoges pour empêcher le début des travaux de construction de l'antenne SFR tant qu'il n'y aurait pas eu le débat sur le fond (à savoir: la non nécessité d'une telle installation, la nocivité des antennes à proximité des maisons et la nécessité de réduire la puissance d'émission des antennes). La procédure de jugement étant assez longue (+ ou - 2 ans), il fallait empêcher toute construction avant le jugement.

**Au tribunal le 8 mars:** Madame le Maire (présente) était représentée par l'avocate Me Karoutsos payée par la commune, SFR était représentée par l'avocat Me Martin. Yvan Tricart représentait et défendait l'association, cette dernière n'ayant pas les moyens de s'offrir un avocat. L'assistance était composée de 26 personnes, dont plusieurs de l'association de Panazol, venues nous soutenir.

**Un épais mémoire de SFR nous était parvenu « volontairement » la veille, nous laissant peu de temps pour toute étude sérieuse (ces coups bas sont paraît-il légaux mais montrent surtout le mépris de ces grandes sociétés).**

**Sans entrer dans les détails, tant les débats d'ordre "juridique" sont parfois difficiles à appréhender et à suivre, les "subtilités" de la procédure développées par ces "juristes" professionnels n'ont guère laissé de place au problème de fond, contre lequel nous nous battons.**

L'avocate de madame le Maire a repris les arguments fournis antérieurement: aucune possibilité "administrative" de refuser la demande de SFR /besoin de service public/ aucun problème d'accès au site/absence de risque sur la santé des

riverains.....Il a pu sembler aux personnes présentes que l'argumentation défensive de l'avocate tenait plus d'un plaidoyer en faveur de l'antenne, que de la justification de l'autorisation de construire.

Pour notre part, nous avons toujours dit que **Mme le Maire avait le droit d'autoriser** la construction l'antenne de SFR ce qui était **légal, ou de ne pas le faire, ce qui était aussi légal**, quitte ensuite à débattre, étayer, argumenter et défendre au nom des populations l'ayant interpellée sur ce sujet, comme a tenté de le faire Barrage et **comme l'ont fait courageusement de nombreux maires devant les tribunaux, à travers le pays** L'avocat de SFR a soutenu la démarche de Madame le Maire, nous reprochant un délai de recours trop long, alors que **nous avons attendu et espéré jusqu'au dernier moment que Madame le Maire retire son arrêté, puisqu'elle nous avait indiqué rechercher une solution.** Il prétend ne jamais avoir reçu le courrier lui signifiant le recours gracieux déposé en mairie. La mauvaise foi de SFR est évidente car dans son mémoire, reçu le 07 mars (la veille) il est mentionné que l'expédition de ce courrier n'a pas respecté « la forme » (il l'avait donc reçu) mais **il trouve là un vice de forme qui lui évite le débat sur le fond** (aucun document officiel ne faisait état de la nécessité de l'envoi à SFR en accusé de réception ce que nous avons fait pour la mairie). **Il est clair que l'avocat de SFR, ainsi que celui du Maire étaient venus défendre l'idée que le commencement des travaux ne pouvait plus attendre, d'après eux nous gênons le développement économique ....**

L'avocat réfute le caractère "irréversible" de l'installation puisqu'il nous fait remarquer non sans humour, que cette antenne simplement boulonnée, peut-être désolidarisée et démontée de son socle... De plus, de son point de vue, l'autorisation porte sur l'édification d'une plate forme technique et de son mât, cette construction seule ne représentant aucun danger sanitaire, il n'y a pas lieu de s'y opposer !

Tout le débat a porté sur une lettre que SFR n'a pas reçue dans la bonne forme mais pas sur le fond du problème;

**Quel mépris pour les riverains !**

Y. Tricart pour Barrage a fait remarquer :

**« qu'en absence totale de garantie sanitaire, nous nous opposons à cette implantation à proximité des habitations, notre demande n'est pas seulement celle de Barrage, mais nous parlons au nom des 400 pétitionnaires hostiles à cette installation ».**

Y. Tricart a fait aussi remarquer que malgré notre "petite" structure associative, le travail conséquent d'étude et de recherches contenu dans l'épais dossier fourni au tribunal était un gage de sérieux, le temps passé à rechercher les documents et informations était colossal en regard du peu de moyens dont nous disposons, y compris financièrement ( un tel dossier représente plus de 3200 photocopies) et que les sommes réclamées en dédommagement, tant par l'opérateur (5000€) que par madame le Maire (1200€) étaient totalement disproportionnées et sans aucune justification avec notre démarche associative, l'adhésion par famille étant fixée 7€ par an ! . Pour terminer, **Y. Tricart faisait remarquer que les intérêts en jeu ne représentaient pas les mêmes finalités: commerciales et financières pour SFR, santé publique pour les riverains et l'association .**

JP .Chauffier

## La réponse du Tribunal Administratif

Le juge des référés reconnaît le vice de forme et annule ainsi ce recours en référé visant à empêcher tous travaux avant le jugement de fond.. Le jugement précise:

**Article 1:** la requête en référé présentée par Barrage est rejetée

**Article 2:** les demandes de la commune du Palais et de SFR de faire condamner Barrage et les Riverains à 1200 €d'amende pour la commune et 5000 €pour SFR sont rejetées

## Les riverains n'ont pas compris le double langage du Maire :

Lors d'une rencontre en mairie avec l'opérateur le 24 janvier 2006, Mme le Maire demandait aux riverains et à l'association de déposer un recours en référé, afin d'empêcher le début des travaux et quelques jours plus tard, devant le tribunal elle demande que Barrage soit condamné à 1200€de dédommagement !

Au lendemain du passage au « Tribunal Administratif » sur les ondes de France bleu Limousin, « certaines pressions » de l'opérateur étaient admises.

*Nous regrettons l'obstination de notre Maire, agissant seule, sans vrai débat public, sans en avoir débattu démocratiquement en conseil municipal. Les riverains et tous les citoyens doivent s'interroger sur ce qui vient de se dérouler; cela montre bien la nécessité que la pression citoyenne soit plus forte que les intérêt privés*

## Le problème demeure entier.

Des scientifiques, des journaux médicaux de plus en plus nombreux interviennent dans le débat et expliquent qu'il y a bien un risque pour la santé à l'utilisation massive de la téléphonie mobile et à l'implantation des antennes à proximité des habitations. Le principe de précaution mis dans la Constitution Française en mars 2005 au même titre que les Droits de l'Homme doit s'appliquer.

**Le maire du Palais pense-t-elle vraiment comme c'est écrit dans son mémoire en référé page 3 « le développement économique du territoire qui est d'intérêt public a une valeur supérieure aux inconvénients que cela peut occasionner aux particuliers »**

Nous n'avons pas la même conception car **nous pensons que le développement économique peut et doit être compatible avec la santé.**

Nous sommes amers mais fiers de ce que nous avons fait et nous allons continuer avec d'autres associations, élus dans l'ensemble du Limousin pour obtenir une vraie réglementation nationale qui imposera une distance et une puissance maxi vis à vis des populations Le débat n'est pas terminé!

Merci à tous pour votre soutien et votre solidarité.

## Ruisseau du Palais : l'action paie

Avec la société de pêche du Palais APPMA, nous avons obtenu une analyse officielle de l'état des eaux du Ruisseau du Palais, puis un arrêté préfectoral a été pris en octobre 2005 sommant la CGEP de traiter les eaux s'écoulant de l'énorme décharge derrière l'usine, responsable d'une grande partie de la pollution du Ruisseau du Palais. De très importants travaux sont entrepris par CGEP qui vont dans le bon sens. Nous allons pouvoir nous attaquer aux autres points noirs afin de redonner vie au « Ruisseau du Palais »!



## VALDI : La CLIS enfin réunie, après 3 ans d'interruption

La CLIS a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés par l'usine en ce qui concerne l'environnement et la santé

**Le 18 janvier 2006**, à côté de Mme le Maire, des représentants des communes avoisinantes, des responsables des administrations départementales concernées siégeaient pour la 1ère fois le représentant de Barrage et celui de l'association de pêche du Palais

Après une présentation qui s'est voulu très rassurante pour la sécurité et l'avenir de l'usine VALDI par son directeur nous avons pu poser les questions qui nous avait été transmises par les riverains

### Les questions de Barrage:

**1) –** Nous nous sommes félicités de cette réunion, mais comme la dernière réunion de la CLIS a eu lieu il y a trois ans nous espérons qu'il y aura une nouvelle réunion avant l'expiration de notre nomination (nous sommes nommés pour 3 ans)

**Réponse** il y aura une CLIS tous les 6 mois

**2) -** Pendant 4 ans, il y a eu pollution avérée au Dioxyde de soufre sans qu'aucune information ne soit diffusée. Pouvons nous avoir l'assurance qu'en cas de dépassement dans les mêmes conditions que précédemment du seuil autorisé, la population du Palais en soit informée ?

**Réponse :** En cas de dépassement dans les mêmes conditions, vous ne serez pas informés automatiquement, car l'obligation ne concerne que les villes de plus de 250 000 habitants.

### Remarques sur le débat qui a suivi cette question:

Il y a toujours volonté de minimiser le fait que VALDI depuis 2001, et de manière répétée, n'a pas respecté les normes obligatoires.

**Aujourd'hui après l'accident du four ils ont procédé à la réparation de l'ancien four** et non à l'installation d'un nouveau comme annoncé précédemment par les services de la Préfecture. L'ancien four serait mieux adapté ( déclaration du directeur de l'usine) au travail à résoudre et de plus VALDI a totalement transformé son système de filtration de sortie du four.

**La Préfecture par l'intermédiaire de la DRIRE s'est engagée à faire respecter les normes. Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été transmis à Valdi donnant jusqu'au 31 mars 2006 pour respecter les Normes d'émission de Dioxyde de soufre, faute de quoi la fermeture du four pourrait être exigée.**

**3-**La population riveraine est victime d'une pollution



Votre magazine

d'information  
sur la qualité de l'air

en Limousin

Sur le dernier mensuel de  
Limair (décembre 2005)  
**Limair ne note plus de pics  
de Pollution**

N° 87 Décembre 2006

Pics de pollution

O <sub>3</sub>	43	76	0
NO <sub>2</sub>	14	52	0
SO <sub>2</sub>	2	40	0
PS	13	25	0

Le palais sur Vienne

par le bruit à ce jour toujours non maîtrisée, nous dépassons au niveau du 1er rang de maisons la norme en vigueur. Cette pollution sonore a-t-elle été prise en compte dans l'installation du four ?

**Réponse:** il y a bien une pollution par le bruit des 1ères maison. FCP s'est engagé à réaliser en 2006 des actions pour remédier à cette pollution(ex: mur antibruit) Valdi s'engage à respecter les normes en niveau sonore.

### Remarques de Barrage:

Nous serons très exigeants sur cette question et demandons que le niveau sonore des deux usines ne dépasse pas le seuil autorisé.

**4-** Les résidus de fusion/laitiers contenant des métaux lourds étaient mis en décharge à la Coved à Panazol à 250 m au dessus de la Vienne. Cette décharge de classe 3 n'est pourtant pas habilitée à recevoir de tels produits ?

**Réponse:** les résidus sont maintenant déposés dans une décharge adéquate.

**5-** Des riverains demandent s'il serait possible de connaître la nature exacte des matériaux, déchets, piles recyclées... des rumeurs circulent sur le traitement de piles autres qu'alcalines...

**Réponse :** sur le site du Palais les piles sont triées voire broyées pour certaines, la transformation se réalisant sur le site de Feurs ( Puy de Dôme ).

Yvan Tricart

Nous avons demandé à avoir accès aux enregistrements pris en continu des émissions de gaz de sortie du four .

**- Une délégation de Barrage participera à une visite de l'installation vers le 15 mai.**

**- La CLIS doit se réunir en juin dans les locaux de Valdi**

Faites nous parvenir vos questions ou remarques, nous serons vos porte parole.

## **PLU : Plan Local d'Urbanisme**

De nombreux projets ou chantiers se font jour, laissant apparaître des difficultés à venir quant au manque d'anticipation sur des problèmes liés à l'environnement (cadre de vie/qualité de vie/aménagements/plans de circulation /assainissements..) Les riverains sont peu ou pas informés, rarement associés ou consultés (constructions : *Le Poueix/ Les Coteaux/ agrandissement cimetière/ logements sociaux A.Briand/Jules.Ferry/Mal.Juin.*). Nous sommes régulièrement interpellés ou interrogés par la population sur tous ces problèmes. Bien que soucieux de toutes les difficultés rencontrées, nous ne sommes pas toujours en mesure de répondre à de telles demandes, tant sur nos compétences, que sur la disponibilité et nous n'avons pas à nous substituer aux institutions dont c'est le travail. Les Palaisiens ne s'opposent pas aux constructions, mais ne voudraient pas voir notre « petite ville » devenir uniquement la banlieue dortoir de Limoges. Nous sommes demandeurs de verdure/d'espaces de convivialité dans les quartiers/lieux de promenades, de repos et détente et de liberté « bucoliques » (*bords de vienne/sablière..*) pour les petits comme pour les grands.

## **COVED: décharge route de Panazol**

Depuis nos dernières démarches de fin d'année 2005, nous n'avons absolument aucune information « officielle » ni contact de la part de qui que ce soit : DRIRE/DIREN/municipalité de Panazol/Préfecture. Ce que nous savons de manière confirmé est que la décharge Coved ne devait que recevoir des « déchets amiante » de la région proche, en aucun cas 14856 Tonnes venant de tout l'Ouest de la France sans aucun contrôle sérieux, autre que la bonne volonté de l'exploitant

Pourtant certaines choses semblent avoir bougé, après les recommandations de la DRIRE. Il semble que la superficie consacrée à la réception des déchets amiantés ait dépassé toutes les prévisions, alors même que la capacité maximum semblait déjà atteinte ! Une bonne couche des ces déchets entreposés... a été recouverte et l'embellissement continue ! Une collaboration étroite avec l'association « Sources et Rivières » devrait nous permettre de faire avancer le dossier.

**Nombreux sont les Palaisiens qui ont rejoint Barrage, mais les différents dossiers nous montrent qu'il faut encore peser plus pour faire avancer les choses. Nous avons besoin de votre aide,**  
n'hésitez pas à aider l'association ou à la rejoindre..

## **WATTELEZ**

Barrage a contacté la société « ALIAPUR » Filière Française de valorisation des pneus créée par les fabricants, qui participe à la demande du ministère de l'écologie à l'élimination des stocks de pneus sur les sites à responsables défaillants ( c'est le cas de Wattelez)

Il existe 114 sites de ce types en France dont 11 sites sélectionnés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui finalise l'inventaire des sites à responsable défaillant. A ce jour, le site de Palais sur Vienne ne fait pas partie de la liste, pourquoi ?

Le comble , les pneus des sites sont envoyés dans un premier temps dans le Limousin pour l'opération de broyage avant d'être acheminés par bateau dans des usines suédoises.

Le dossier doit être défendu avec plus de convictions, nous allons plus étayer nos demandes et relancer les institutions (agglomération, préfecture et ministère) en relation avec l'association « Robin des bois » qui suit nationalement ce dossier au nom des associations de l'environnement, pour faire classer ce dossier prioritaire

## **Communiqué des Riverains du cimetière.**

*Sans concertation avec les riverains, Mme le Maire a mis un droit de préemption sur un terrain situé à l'angle de la rue P.Brossolette et de l'impasse Jean Gagnant en vue d'un projet d'agrandissement du cimetière.*

*Le 5 décembre 2005, une réunion a été provoquée par les riverains qui contestent cette réalisation. La réunion a eu lieu en présence de responsables de la municipalité qui n'ont pu apporter aucun argument valables pour appuyer ce projet à cet emplacement.*

*Les riverains demandent à Mme le Maire de bien vouloir prendre en compte les diverses conséquences qu'auraient l'extension du cimetière à cet endroit , l'impact environnemental et visuel ( voir psychologique ) pour les plus proches riverains , sans parler d'une dépréciation immobilière des habitations limitrophes.*

Une rencontre sur ce sujet est prévue avec Mme le Maire le mercredi 3 mai en mairie

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Email.....-

Adhésion : ..... 7 € Soutien financier ..... €  
(chèque à l'ordre de Barrage)

Si vous voulez participer ou faire des suggestions Ecrire à :  
Chauffier : 34 av Pierre Vergniaud, Tricart : 63 route des Bardys 87410 Le Palais sur Vienne

IPNS